

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL**

Conseil du **10 décembre 2015**

Délibération n° 2015-0789

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Rochetaillée sur Saône

objet : Requalification du quai Pierre Dupont - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la voirie

**Rapporteur** : Monsieur le Vice-Président Abadie

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 24 novembre 2015

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : lundi 14 décembre 2015

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Lung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Kepenekian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, MM. George, Suchet, Mme Piantoni, M. Aggoun, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beauteemps, M. Bérat, Mme Berra, MM. Blache, Blachier, Boumertit, Bousson, Bravo, Brolquier, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mmes Hobert, Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Kabalo, Lavache, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : M. Bernard (pouvoir à M. Kimelfeld), Mme Belaziz (pouvoir à M. Kabalo), MM. Boudot (pouvoir à M. Casola), Buffet (pouvoir à M. Barret), Denis (pouvoir à Mme Frier), Mme Fautra (pouvoir à M. Rabehi), MM. Fenech (pouvoir à Mme Balas), Forissier (pouvoir à M. Quiniou), Gascon (pouvoir à Mme Corsale), Genin (pouvoir à Mme Pietka), Mme Servien (pouvoir à M. Diamantidis), M. Sturla (pouvoir à M. Lebuhotel).

**Conseil du 10 décembre 2015****Délibération n° 2015-0789**

commission principale : déplacements et voirie

objet : **Requalification du quai Pierre Dupont - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la voirie

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 18 novembre 2015, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le quai Pierre Dupont traverse le centre ville de Rochetaillée sur Saône. Cette voie est l'axe principal de la Commune avec une moyenne de près de 2 500 véhicules par jour ouvrable. Le quai a la particularité d'être une voie rectiligne où la vitesse est limitée à 50 kilomètres par heure. Cette vitesse n'est pas toujours respectée, 14 % des vitesses enregistrées dépassent la vitesse réglementaire, d'où le risque important de collision d'un piéton par un automobiliste.

De nombreux commerces sont situés sur ce quai et la vie du village est principalement concentrée sur cette voie. Le quai présente une emprise de 19 mètres de largeur. Cette voie est empruntée par les transports en commun et par des poids lourds qui livrent plusieurs fois par semaine le supermarché présent sur le quai.

L'aménagement du quai Pierre Dupont a été inscrit à la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) 2015-2020 par délibération n° 2015-0475 du Conseil de la Métropole du 6 juillet 2015. Une individualisation partielle d'autorisation de programme a fait l'objet d'une délibération n° 2011-2226 du Conseil de la Communauté urbaine du 23 septembre 2011 pour un montant de 40 000 € dédié aux études.

Le projet du quai Pierre Dupont prévoit de :

- sécuriser la circulation générale en réduisant la vitesse et en incitant les véhicules de transit à emprunter l'ex-RD 433 (Route de Lyon),
- créer un feu tricolore en bout de quai afin de dissuader les automobilistes de prendre de la vitesse,
- sécuriser les piétons et les usagers des commerces locaux,
- favoriser les modes doux par la création d'un mail dédié aux piétons et cyclistes,
- mettre en valeur le patrimoine végétal présent sur la voie,
- s'approprier l'espace public, lieu de rencontres et d'échanges pour les riverains,
- organiser le stationnement de manière plus homogène.

Ce projet participe à la mise en œuvre du schéma directeur d'accessibilité par la création de 550 mètres de cheminements piétons accessibles et sécurisés et la création de 3 places de stationnement pour les personnes à mobilité réduite. Il contribue également à la mise en œuvre du plan modes doux par la création de 400 mètres d'un mail mode doux.

De plus, ce projet met en conformité 4 arrêts de bus en réalisant des quais bus à 21 centimètres de hauteur par rapport à la chaussée, accessibles pour tous.

La nature des matériaux permet de réaliser un aménagement dont les coûts d'entretien sont maîtrisés.

Le calendrier prévisionnel est le suivant :

- 2015 : sondages et procédure d'appels d'offres,
- 2016-2017 : travaux d'assainissement et de voirie.

Le montant de l'autorisation de programme complémentaire à individualiser est le suivant :

- 1 218 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal,
- 82 000 € HT à la charge du budget annexe de l'assainissement.

Les dépenses sont ventilées sur les millésimes 2016 et 2017 ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

#### **DELIBERE**

**1° - Approuve** la requalification du quai Pierre Dupont à Rochetaillée sur Saône.

**2° - Décide** l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme P09 - Création, aménagement et entretien de voirie pour un montant total de 1 300 000 € en dépenses à la charge :

a) - du budget principal pour un montant de 1 218 000 € TTC en dépenses, répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 860 000 € TTC sur l'exercice 2016,
- 358 000 € TTC sur l'exercice 2017 sur l'opération n° 0P09O2426.

b) - du budget annexe de l'assainissement pour un montant de 82 000 € HT en dépenses sur l'exercice 2016 sur l'opération n° 2P09O2426.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 1 258 000 € TTC en dépenses sur le budget principal et 82 000 € HT en dépenses sur le budget annexe de l'assainissement.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 14 décembre 2015.**